

MAIRIE de MONT
SAINT SULPICE

Tel : 03 86 40 12 48



CONTRAT DE LOCATION DE LA « PETITE » SALLE COMMUNALE

Entre,

La commune de Mont-St-Sulpice, représentée par son Maire, Monsieur Jacky JUSSOT ou son représentant légal,

et,

M. ou Mme

Demeurant à

.....

Téléphone :

ou

Association.....

Ayant son siège social à.....

et représentée par

M. ou Mme..... Qualité.....

Demeurant à

.....

Téléphone :

Date de la manifestation :

Objet de la manifestation :

Nombre de personnes prévues : personnes

Attestation d'assurance : impératif à la signature du contrat.....

(à noter que l'assurance doit comprendre les risques locatifs, la responsabilité civile (dommages matériels et corporels) ainsi que les conséquences pécuniaires en tant qu'organisateur)

Loue la **petite** salle de l'Hermitage située rue du Château ainsi que le matériel et le mobilier indiqués ci-dessous :

Salle : 2 tables rondes et 5 tables rectangulaires, 35 chaises, 1 desserte inox, 1 petit meuble bibliothèque avec livres,

1 armoire bois et 1 armoire métallique, 1 poubelle.

Conditions financières :

Coût de la location : location montois week-end : 50€

Location 1 jour : 30€

Forfait chauffage : week-end : 20€

1 jour : 10€

Caution : 150€

La caution sera versée sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public, un reçu vous sera remis.

:
La caution sera restituée au locataire le lendemain suivant l'utilisation de la salle après avoir récupéré les clés.

Toutefois, en cas de dégradation importante ou de disparition de matériel constatée lors de la visite des lieux par la personne chargée du contrôle, le chèque de caution sera conservé après notification d'un courrier faisant un état précis des dégradations constatées ou des disparitions.

Etat des lieux initial, remise des clés et du chèque de caution :

Le.....

Observations :

.....

L'utilisateur accepte ce présent contrat

L'utilisateur,

Le Maire,

Etat des lieux de fin de location avec récupération des clés et restitution du chèque de caution: I

Le

Observations :

.....

L'utilisateur,

La personne chargée du contrôle,

A l'état des lieux de fin de location, si les locaux ne sont pas nettoyés correctement, la somme de 50 euros sera demandée pour le nettoyage.

Merci de remettre le mobilier à la place où vous l'avez trouvé.